

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques - Eau -  
Assainissement - Environnement  
N° 2021-D- 25

**CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES  
REJETS NON DOMESTIQUES AU RESEAU PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT - CENTRE HOSPITALIER  
D'ANGOULEME GIRAC**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°26 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Thierry HUREAU en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention spéciale de déversement passée avec l'établissement Centre hospitalier d'Angoulême Girac situé rond point de Girac 16 470 Saint Michel, pour le rejet de ses eaux résiduaires dans le réseau public d'assainissement qui seront traitées à la station d'épuration de Fléac (Les Murailles).

**Article 2** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **31 MARS 2021**

P/Le Président,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Thierry HUREAU

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **31 MARS 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **31 MARS 2021**